



**Association industrielle**  
de l'Est de Montréal

**Vers une gestion équilibrée et durable  
de l'énergie et des ressources énergétiques au Québec**

Présenté au :

Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles

dans le cadre de la  
consultation pour une  
nouvelle politique énergétique pour le Québec 2016-2025

Présenté par  
M. Dimitri Tsingakis  
Directeur général  
Association industrielle de l'Est de Montréal

15 juillet 2015

## **L'Association industrielle de l'Est de Montréal (AIEM)**

L'AIEM œuvre depuis 1960 au sein de la communauté de l'est de Montréal. Au départ, sa mission première consistait à mesurer l'impact des activités industrielles de ses membres sur l'environnement. En 1985, elle décide d'y ajouter le volet de gestion des risques en mettant sur pied le MUPEM (Mesures d'urgence pour l'est de Montréal) afin de favoriser la concertation entre les municipalités et des industries pour améliorer la sécurité.

En interaction constante avec la collectivité locale, l'Association est devenue, au fil des ans, un outil privilégié d'ouverture, d'harmonisation et de dialogue avec celle-ci. Cette ouverture, bien que parfois « culturellement » difficile de part et d'autre, a permis aux membres de l'AIEM d'améliorer leurs pratiques ainsi que le respect et la compréhension mutuelle. Cette expérience nous a démontré que le développement et le maintien d'un secteur industriel prospère ne peuvent se réaliser qu'en harmonie avec son milieu. L'existence d'une communauté industrielle qui, bon an mal an, achète au-delà de 200 millions de dollars en biens et services dans la région Est de l'île, et ce, sans compter les salaires directs, les achats entre les entreprises membres de l'AIEM, les impôts fonciers, les achats des employés dans le secteur et les projets spéciaux, s'avère une source de prospérité régionale qui est loin d'être négligeable.

L'AIEM regroupe les principaux établissements industriels d'envergure du secteur de la Pointe-de-l'Île. Ses membres sont :

- la raffinerie de Montréal de **Suncor**
- l'usine de production d'acide téréphtalique purifié de l'**Entreprise Indorama PTA Montréal s.e.c.**
- l'usine de production de paraxylène de **Chimie Parachem s.e.c.**
- l'affinerie de cuivre **CCR**, une compagnie Glencore
- l'usine de récupération de soufre de **Suncor**
- le terminal pétrolier de Montréal-Est d'**Énergie Valero inc.**
- le terminal pétrolier de Montréal-Est de **Shell**
- le terminal de produits liquides de **Vopak**
- l'usine LSR de gaz naturel de **Gaz Métro**
- l'usine de production de polyéthylène téréphtalate de **Selenis Canada**
- les usines de séparation de l'air et de CO<sub>2</sub> de **Praxair**
- le centre de production de Montréal-Est de la société **Bitumar**
- la compagnie pipelinière **Enbridge**

L'approche de coopération instaurée il y a 50 ans a porté ses fruits : performance environnementale améliorée, relations de respect avec le voisinage, sites industriels plus sécuritaires et participation à la vie communautaire. L'Association et ses membres traversent ainsi le temps en s'adaptant à l'évolution de la société. À présent, l'AIEM souhaite que l'Est de Montréal devienne un centre d'excellence en matière de développement durable en mettant notamment l'accent sur l'écologie industrielle et les technologies propres au sein de secteurs tels que le raffinage, la pétrochimie et la métallurgie. L'environnement, la sécurité, le développement et la communauté figurent au cœur de ses actions.

## **Introduction**

Depuis plusieurs années, les entreprises de l'Est de Montréal se sont constituées en véritable synergie industrielle qui a façonné le visage économique, social, environnemental et même culturel de la Pointe-de-l'Île. Cette structure a permis à ces entreprises de demeurer compétitives malgré les pressions croissantes de la mondialisation. Se regrouper sous forme d'un écosystème industriel a favorisé les échanges de matière et d'énergie entre les membres de l'AIEM. Ce modèle industriel a permis une amélioration collective de la performance environnementale tout en demeurant compétitif. C'est donc dans ce cadre d'écologie industrielle et de développement durable que l'AIEM émet ses commentaires sur l'élaboration de *la nouvelle politique énergétique du Québec 2016-2025*.

Tout d'abord, l'AIEM tient à saluer la décision du gouvernement du Québec de procéder à une révision de sa politique énergétique. De plus, l'AIEM partage les objectifs poursuivis par le gouvernement, soit de développer une compréhension commune des défis et des possibilités, dégager les consensus de même que proposer des orientations générales et des engagements concrets afin que la politique énergétique du Québec devienne un levier de création de richesses.

## **Commentaires généraux**

La vision de l'AIEM s'aligne avec les orientations envisagées par le gouvernement pour la nouvelle politique énergétique qui vise à accroître le leadership du Québec en matière d'énergie renouvelable, en efficacité énergétique et en innovation technologique. Par ailleurs, l'AIEM concède que, en tant que citoyens, nous devons nous efforcer de réduire notre empreinte de carbone afin de limiter les impacts sur les changements climatiques. Toutefois, il nous faut également tenir compte de certaines formes d'énergie comme les hydrocarbures fossiles qui, malgré leur empreinte, présentent des avantages considérables et doivent faire partie du portefeuille énergétique du Québec. D'ailleurs, le fascicule sur les hydrocarbures fossiles publié par le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MÉRN) fait état de leurs avantages, parmi lesquels on retrouve ceux-ci :

- ils présentent une densité énergétique très élevée tant en masse qu'en volume (pour les transports, les produits pétroliers requièrent donc des réservoirs de taille relativement petite pour parcourir de longues distances) ;
- ils sont la principale matière première de l'industrie pétrochimique ;
- ils sont disponibles en très grande quantité ;
- ils sont faciles à manipuler, à transporter et à transvaser d'un réservoir à l'autre grâce à leur état liquide.

Étant donné qu'aucune autre source ou vecteur énergétique ne présente toutes ces qualités, nous devons prendre en considération ces éléments dans l'élaboration de la nouvelle politique.

Les choix du gouvernement devront considérer tant les avantages, que les inconvénients et les bénéfices que cela apportera, et ce, pas uniquement au niveau local, mais bien à l'ensemble de la population du Québec. De nos jours, il devient de plus en plus difficile de faire accepter des projets qui profitent à l'ensemble de la population québécoise quand les principaux inconvénients sont subis par une population adjacente à un projet énergétique. L'installation de lignes à haute tension ou de parcs éoliens en sont des exemples probants. Le gouvernement doit donc manifester du courage afin de prendre des décisions qui assureront le développement et la prospérité du Québec dans un contexte de compétitivité mondiale. Nous pouvons et nous devons faire preuve de leadership en matière d'énergie en favorisant l'innovation et l'efficacité. Toutefois, cela ne devrait pas s'effectuer au détriment de l'accessibilité à des énergies plus compétitives. Limiter l'accès à des énergies compétitives aurait pour effet d'isoler le Québec du reste de ses partenaires commerciaux et de nuire à la rentabilité de nos entreprises.

À ce titre, le marché de l'énergie a connu des bouleversements importants au cours des dernières années, notamment par le développement de la filière du pétrole et du gaz de schiste aux États-Unis et par la présente chute du prix du gaz naturel et du pétrole brut. La nouvelle politique énergétique qui s'appliquera sur une période de dix ans doit pouvoir tenir compte des changements qui s'opéreront et doit respecter le signal de prix et des forces du marché si nous voulons assurer la prospérité de nos entreprises manufacturières et favoriser la création de richesse au Québec.

## **Commentaires spécifiques :**

### ***Approvisionnement***

L'énergie est au cœur de notre développement et de notre mode de vie. Que ce soit pour le secteur de l'extraction des ressources, de la transformation ou des services, nous utilisons une forme ou une autre d'énergie. Le manque d'infrastructures de transport d'énergie (canalisations, lignes électriques, chemins de fer, etc.) limite l'accès au choix énergétique pour plusieurs régions du Québec. Dans d'autres cas, ce manque d'infrastructures restreint l'accès à un approvisionnement concurrentiel, désavantageant ainsi ces régions et tout particulièrement nos établissements manufacturiers. L'ajout d'infrastructures de transport d'énergie permettra non seulement le développement de nouveaux territoires, comme ceux du Plan Nord, mais aussi l'accroissement des options d'approvisionnement pour des territoires existants comme celui de l'Est de Montréal. Des projets tels que la « Route bleue » pour l'approvisionnement des camions lourds en gaz naturel liquéfié (GNL), de même que les solutions de desserte des régions non desservies en GNL de Gaz Métro entraîne de nouvelles solutions et possibilités de développement économique ou le ré-renversement de la ligne 9B d'Enbridge qui donne accès à un approvisionnement en pétrole brut à des prix plus concurrentiels sont des exemples d'infrastructures de transport d'énergie qui améliorent l'accessibilité énergétique. Dès lors, on

accroît les perspectives d'avenir et on favorise la prévisibilité et la stabilité, paramètres tant recherchés par les investisseurs, notamment dans un contexte de compétition pour l'accès aux capitaux internes.

Selon les données du rapport de la Chaire de gestion du secteur de l'énergie – HEC Montréal, le Québec importait plus de la moitié (~58 %) de son énergie en 2012. Certains diront qu'il faut réduire ce pourcentage. Or, la réalité est que la majorité des pays dans le monde sont des importateurs d'énergie et qu'une très faible minorité de pays sont des exportateurs d'énergie. De plus, tout comme pour les ressources naturelles, l'importation d'une matière première, qui est ensuite transformée pour créer de la valeur, contribue à la création de richesses et ajoute au PIB du Québec. C'est aussi le cas des produits pétroliers. Le Québec possède une capacité de raffinage de près de 400 000 bbl par jour. Selon les prévisions et malgré une réduction de la demande, la consommation de pétrole va demeurer forte en Amérique du Nord au cours des prochaines années. Nous n'avons qu'à regarder les statistiques de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) pour voir la croissance du taux de motorisation (véhicules/1000 hab.), qui a presque doublé au cours des 20 dernières années, et qui continue à augmenter. Cela implique des besoins en capacité de transformation. Ainsi, en favorisant un approvisionnement compétitif, le Québec pourra maintenir ses actifs de transformation qui permettent de créer de la valeur ajoutée, mais aussi servir à la transformation d'une production d'hydrocarbure locale et créer davantage de richesse.

C'est dans ce contexte que l'AIEM est d'avis que la nouvelle politique ne devrait pas restreindre l'accès et l'approvisionnement de l'énergie, quelle que soit sa forme. Que ce soit des lignes de transport d'électricité ou des canalisations de brut ou de gaz naturel, l'accès à l'énergie concurrentielle assure la compétitivité de nos entreprises.

### ***Diversification***

Outre l'accessibilité en énergie par l'ajout d'infrastructures de transport, l'AIEM est d'avis que la nouvelle politique devrait protéger la diversification énergétique. Un des objectifs énoncés par le gouvernement, dans le cadre de cette nouvelle politique, est de poursuivre le développement d'une économie moins dépendante des énergies fossiles. C'est un objectif louable. Cependant, cette stratégie devrait tenir compte des impacts réels que pourraient exercer des actions engagées afin d'atteindre cet objectif. En limitant ou en interdisant l'accès aux énergies fossiles, sans tenir compte du signal donné par les marchés sur le coût de l'énergie, on risque de désavantager le secteur manufacturier, qui dépend de l'énergie à un coût compétitif, par rapport à ses concurrents des états ou des provinces voisines. En permettant une diversification dans le portefeuille énergétique, on évite de placer le Québec dans une position vulnérable par rapport au reste du marché nord-américain en n'ayant pas accès aux mêmes ressources et aux mêmes prix. Nous devons laisser la possibilité aux entreprises de choisir quel produit ou vecteur énergétique constitue la source d'énergie la plus apte à satisfaire leurs besoins.

Favoriser la diversification ne signifie pas réduire la recherche et le développement (R&D) dans les nouvelles sources d'énergie, mais plutôt éviter de restreindre l'accès aux énergies compétitives. Le Québec peut devenir un pôle énergétique en Amérique du Nord de façon à profiter de la croissance de la demande en énergie qui surviendra dans les prochaines années. Dire oui à l'énergie sous toutes ses formes ne signifie pas non plus agir de façon désordonnée. Il s'agit justement de favoriser la bonne énergie au bon endroit.

Par ailleurs, de par sa position géographique, le Québec se situe au cœur d'un « panorama énergétique ». Que ce soit le gaz naturel au sud, le pétrole à l'ouest (et possiblement ici même au Québec) ou l'électricité au nord, le Québec se trouve dans une position privilégiée dont il devrait tirer avantage. En faisant preuve d'ouverture, le Québec pourrait se positionner comme une véritable plaque tournante de l'énergie. Cela est d'autant plus vrai pour l'Est de Montréal qui regroupe notamment une raffinerie, une usine de liquéfaction de gaz naturel (LSR) et un poste de haute tension (735 kV). Un libre accès à l'énergie permettra au Québec de devenir un pôle énergétique en Amérique du Nord et l'aidera à accroître son leadership en matière d'énergie.

### ***Chaîne de valeur***

Tel que souligné dans le fascicule hydrocarbures fossiles, les hydrocarbures ne constituent pas uniquement une source d'énergie, mais aussi la matière première pour certains biens manufacturiers, notamment dans le secteur de la plasturgie. Encore une fois, les molécules à base de carbone jouent un rôle essentiel dans notre mode de vie. Que ce soit dans la réduction du poids des véhicules ou le développement de produits médicaux et même pour la fabrication d'appareils qui produisent de l'énergie renouvelable (éoliennes), les polymères contribuent à notre qualité de vie.

Selon un rapport du ministère de Développement économique et régional du Québec, en 2003, le complexe pétrochimie-raffinage québécois se composait de trois raffineries et d'une vingtaine d'entreprises pétrochimiques. À cette époque, ce secteur se classait au dixième rang des industries manufacturières au Québec. Aujourd'hui, plusieurs de ces usines ont cessé leurs activités. C'est notamment le cas de la filière des oléfines, composée des usines de Pétrumont à Montréal-Est et Varennes, ainsi que de Basell, située à Varennes également. À partir du moment où nous choisissons de consommer un produit, n'est-il pas mieux de le fabriquer localement, selon les meilleures pratiques, et de profiter de la valeur ajoutée qu'elle va créer, plutôt que de laisser quelqu'un d'autre le faire à notre place? À l'AIEM, nous croyons que OUI et nous demandons au Ministère de considérer la pérennité de l'industrie pétrochimique du Québec, dans l'élaboration de sa nouvelle politique, qui dépend de l'approvisionnement concurrentiel en hydrocarbures.

### ***Processus d'acceptabilité***

Selon un récent sondage publié par CIRANO et IET sur les perceptions québécoises en matière d'énergie et des changements climatiques, on note que seulement 11 % des Québécoises et

des Québécois considèrent posséder un « grand » ou un « très grand » niveau de connaissance de la situation énergétique du Québec. Si l'on considère le niveau de connaissance comme étant un facteur essentiel pour une participation active au dialogue sur l'énergie, il est fondamental que le gouvernement instaure davantage de mesures pour augmenter ce niveau de connaissance. Sans quoi, comment peut-on obtenir un débat honnête et juste plutôt que polariser sur de fausses perceptions? Le gouvernement pourrait accroître l'information et les connaissances scientifiques transmises dans les divers programmes de sciences dans nos écoles. De plus, la diffusion et la publication de matériel didactique fourniraient de l'information factuelle non biaisée pour que la population soit en mesure d'exercer des choix sensés quant à son utilisation et consommation d'énergie. Le manque d'information ou des politiques qui distordent le prix réel de l'énergie ne favorisent pas une prise de conscience de la population sur son choix en énergie.

Dans ce contexte, il est essentiel que le gouvernement établisse clairement un positionnement quant aux diverses filières énergétiques. Celui-ci devrait être exempt d'ambiguïtés et le gouvernement doit exposer ses orientations de façon claire pour chacune des filières énergétiques afin que les promoteurs puissent utiliser ces orientations dans la conception de leurs projets et ainsi favoriser l'atteinte de l'acceptabilité sociale. Par ailleurs, nous rappelons que l'État doit pouvoir justifier ses choix, lesquels doivent l'être dans l'intérêt de la société actuelle et future. Une définition claire des orientations de développement des filières énergétiques aurait aussi pour bénéfice d'aider les régions à adapter leur propre vision du développement et à faciliter, par le fait même, le dialogue avec de futurs promoteurs.

Avec cette Politique, le gouvernement devrait, en amont de chaque projet, confirmer au promoteur la conformité aux orientations gouvernementales et à la réglementation de son projet, évitant ainsi de reprendre le débat sur la filière, dans laquelle s'inscrit ledit projet, et ce, chaque fois qu'un nouveau projet est déposé.

En même temps, le gouvernement devrait baliser et préciser le processus d'approbation des projets afin de rassurer les investisseurs et les citoyens. L'AIEM espère que le rapport découlant du *Chantier sur l'acceptabilité sociale des projets* du MÉR.N viendra préciser les mécanismes d'un processus d'approbation d'un projet considéré « acceptable » et que ce processus d'évaluation tiendra autant compte des axes économique (retombées), environnemental (impacts) que social (impacts sociaux et risques réels et non perçus).

## **GES**

Plusieurs participants aux tables rondes d'experts et aux consultations s'inquiètent d'un éventuel accroissement des GES si des projets d'infrastructures de transport sont autorisés.

Tout d'abord, l'AIEM note que plusieurs confondent les notions de changements climatiques et de pollution atmosphérique. Cela dit, l'AIEM est sensible à la réduction des GES et favorise l'efficacité énergétique appliquée à l'ensemble des options énergétiques pour atteindre cet objectif. Par exemple, ne plus importer de brut, sans explorer également une réduction de la

consommation et des impacts engendrés par la production de l'essence dans son pays d'origine, ne permet pas d'obtenir une évaluation complète des impacts de ce choix.

L'AIEM considère que l'emphase de réduction des GES devrait porter sur les principales sources émettrices à faible valeur ajoutée. Le secteur manufacturier, qui a d'ailleurs réalisé d'importants efforts de réduction et atteint la cible de Kyoto, est déjà assujéti à la SPEDE, ce qui devrait à moyen terme favoriser une réduction des GES. En contrepartie, peu d'effort est mis sur la réduction de la principale source d'émission de GES, soit le transport personnel. Si nous voulons vraiment relever les défis des GES, il faut examiner les mécanismes qui traitent des éléments de l'offre et de la demande. Soutenir les investissements dans la technologie s'avère plus porteur que la réduction de l'offre sans tenir compte de la demande, pour réduire notre empreinte de carbone.

Parmi les stratégies d'innovation que propose l'AIEM, on note le renforcement des synergies entre les entreprises, tel que proposé par le concept d'écologie industrielle. Plusieurs partenaires de développement économique et des milieux gouvernementaux dans l'Est de Montréal ont regroupé leur expertise au sein d'un comité pour coordonner la production d'une étude et développer collectivement une vision éco-industrielle pour l'Est de Montréal. Cette vision s'appuie sur le concept d'écologie industrielle qui permet de gérer l'utilisation d'énergies, de matières et de capitaux de manière à optimiser l'exploitation des ressources et d'en minimiser l'impact sur l'environnement. Cette démarche vise à renforcer l'ensemble du tissu industriel actuel de l'Est de Montréal ainsi qu'à favoriser une transition vers un développement plus durable. Dans un contexte où l'arrimage du développement avec l'environnement consiste en un enjeu majeur pour la société, l'écologie industrielle constitue une approche idéale pour maximiser l'essor économique, tout en répondant à des défis plus globaux. Nous croyons que le gouvernement pourrait s'en inspirer.

Sur cette base, l'AIEM croit qu'une des meilleures options pour améliorer le bilan énergétique, économique et environnemental du Québec serait de promouvoir et de favoriser l'implantation de projets selon les principes de l'écologie industrielle.

### ***Production locale***

La production ou la transformation locale constitue la base d'une prospérité économique. Cette stratégie doit toutefois s'appuyer sur les trois dimensions du développement durable qui s'expriment par une production compétitive et s'appuient sur les meilleures pratiques. Ainsi, on crée de l'emploi et des retombées économiques tout en minimisant les impacts sur l'environnement. Plusieurs produits utilisés dans la fabrication de biens de consommation sont manufacturés dans l'Est de Montréal, que ce soit le cuivre dans la fabrication de produits électriques ou le polyester pour les vêtements et l'embouteillage ; ceux-ci sont fabriqués par des usines de l'Est de Montréal. Ces dernières, à la fine pointe de la technologie - avec plusieurs millions investis annuellement -, procurent plus de 4 000 emplois directs et indirects - avec une contribution de plusieurs millions au PIB du Québec. Par conséquent, l'AIEM invite le



MÉRN à proposer des mesures dans sa nouvelle politique qui favoriseront la rentabilité de nos entreprises manufacturières innovantes qui génèrent des sommes importantes et font fructifier l'économie québécoise.